
Les Entreprises de l'eau et les Chambres d'agriculture s'engagent pour une agriculture respectueuse de la préservation des ressources en eau

En 2014, les entreprises de l'eau (FP2E) et les Chambres d'Agriculture (APCA) renforcent leur démarche partenariale et leurs efforts conjoints pour la protection des captages d'eau potable, par la signature d'un nouvel accord de coopération.

Par cette initiative, les entreprises de l'eau et les Chambres d'agriculture affirment leur volonté d'atteindre les objectifs fixés par la 2^e Conférence environnementale, à laquelle elles ont participé fin 2013, notamment celui d'accompagner le doublement du nombre de captages d'eau prioritaires, de 500 à 1000, d'ici 2015.

Initié en 2009, ce partenariat a permis d'instaurer une dynamique de coopération entre leurs réseaux respectifs, au plan national et local. afin de développer les actions de préservation des ressources en eau.

Aujourd'hui, elles ont la volonté d'aller plus loin et présentent, au travers d'une charte, leurs engagements communs pour une production de la ressource en eau potable performante et durable.

Les Chambres d'agriculture et les Entreprises de l'eau s'engagent désormais à :

- Diffuser les bonnes pratiques et les expériences acquises sur les captages prioritaires en développant des partenariats locaux avec les acteurs des territoires
- Proposer aux collectivités locales et aux agriculteurs un éventail de solutions partenariales et agronomiques innovantes
- Renforcer la communication et la formation auprès de l'ensemble des acteurs des territoires pour qu'ils accompagnent le changement,

« Depuis plusieurs décennies, les agriculteurs se sont emparés de cette question et ont modifié leurs pratiques (protection intégrée, bandes enherbées, fractionnement des apports azotés...)

Il importe aujourd'hui d'amplifier les actions de protection de la ressource et de les pérenniser, en conciliant pleinement les enjeux socio-économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire » Guy Vasseur, Président des Chambres d'agriculture.

« En application de cette charte, les ingénieurs agronomes présents dans les entreprises de l'eau aideront le secteur agricole à promouvoir les solutions les plus adaptées aux contextes locaux caractérisés par les pratiques agricoles et l'état des ressources en eau. Si nos entreprises maîtrisent les technologies pour développer des solutions pour faire face à la dégradation des ressources, ce partenariat permet de mener une démarche de protection des ressources en eau sur la base d'une logique préventive. » Philippe Maillard, Président de la FP2E.

Contacts Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
Iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr
Suivez-nous sur Twitter : @ChambagriFrance

HAVAS
Samuel ROUSSEAU – 06 77 88 32 43/ 01 58 47 89 54
Samuel.Rousseau@havasww.com

www.fp2e.org